

La reconquête du Centre-Bourg lancée

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Xavier Cadoret.

Plusieurs dossiers étaient à l'ordre du jour.

Le Maire a d'abord fait part des **décisions prises** en bureau municipal :

- Signature d'un avenant au marché de l'entreprise LASSOT ;
- Signature d'une convention de gardiennage avec EPF pour le bien situé Maréchal Foch.

Des travaux pour augmenter la capacité d'accueil de la **garderie périscolaire** s'imposent au regard de l'évolution des effectifs. Le Conseil accepte à l'unanimité la rénovation d'un bâtiment situé dans le périmètre des écoles.

Après réflexion, pour optimiser le fonctionnement des services administratifs et notamment le classement et l'archivage, un aménagement de **l'accueil de la Mairie** est décidé. Cela nécessite l'acquisition d'une armoire ignifugée, l'aménagement d'espace de rangement, la mise aux normes de l'électricité et la mise en place d'une armoire de brassage pour le réseau informatique.

Pour l'ensemble de ces travaux les devis d'entreprises locales sont acceptés et les subventions demandées.

Le contrat reconquête centre-bourg a été présenté à nouveau et confirmé notamment dans la mise en œuvre de la première tranche relative à l'aménagement de la place des Justes.

Le Maire devra signer le contrat Centre-ville, Centre-bourg avec le Conseil départemental pour bénéficier des subventions sur l'ensemble du plan d'actions, Département, État, Conseil Régional, Communauté de communes, UE.

La première tranche porte sur 950 000 euros HT.

Les **autres dossiers** ont porté sur :

- l'acquisition d'un terrain pour consolider une réserve foncière,
- le renouvellement de conventions d'assistance informatique,
- la mise en place du nouveau régime indemnitaire du personnel (RIFSEEP),
- la reconduction de la semaine de 4 jours de classe pour la prochaine rentrée scolaire,
- les conditions de transfert des zones d'activités économiques dans la communauté de communes Entr' Allier Besbre et Loire,
- la sécurité aux abords des écoles.

Le Conseil a par ailleurs procédé à des modifications dans la composition des commissions et organismes et soutenu la motion votée par le Conseil départemental pour contester la proposition de la nouvelle carte scolaire.